

## 6.2

### Plan de mixité

MIXITÉ FONCTIONNELLE ET SOCIALE

[% "com\_name" %]

Echelle : 1/10 000

Projet de PLU arrété par délibération du Conseil territorial en date du 4 décembre 2024

**Se référer au document écrit dans les dispositions communes graphiques**

Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du Code de l'urbanisme

- Csm1
- Csm2
- Csm3

